



Communiqué de presse

La SIIM a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact).

Rungis, le 22 mai 2015

La SIIM a rejoint le Pacte Mondial des Nations Unies le 23 mars 2015 et s'engage ainsi à promouvoir et à respecter les 10 Principes qui le soutiennent et qui sont regroupés en quatre grands domaines :

Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et
2. à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Normes du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. l'abolition effective du travail des enfants ; et
6. l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

En rejoignant cette initiative internationale, lancée en 2000 par l'ancien Secrétaire Général des Nations Unies et destinée à rassembler à la fois les entreprises, les organismes des Nations Unies, le monde du travail et la société civile sur des principes universels, la SIIM souhaite poursuivre son implication dans la promotion et la diffusion de pratiques responsables à travers le monde.



Elle souhaite également proposer un cadre de référence à sa démarche globale de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) intégrant sa politique qualité, sa politique environnementale, sa politique sociale ainsi que son action en faveur de l'intérêt général.



Chaque année, la SIIM fera désormais état des progrès de sa démarche RSE auprès des instances du Global Compact à travers une « Communication sur le progrès » (CoP).

Pour en savoir plus sur le Pacte Mondial des Nations Unies : www.pactemondial.org.

A propos de SIIM

Producteur, importateur, mûrisseur et distributeur de fruits et légumes tropicaux, la SIIM, filiale du Groupe OMER-DECUGIS & FILS fondé en 1850, est l'une des références du marché européen et un leader en Afrique. Présente en production en Afrique et en Amérique Latine, la SIIM dispose de son propre réseau de distribution en France et en Espagne d'où elle irrigue l'ensemble des marchés Européens. Elle propose son savoir-faire spécifique dans l'affinage (bananes, mangues, papayes, avocats) qui lui permet d'offrir une gamme de bananes et fruits exotiques à la maturité garantie depuis sa plateforme de mûrissage de Rungis. Acteur impliqué à chaque stade de la chaîne de valeur qui va de la production à la distribution, la SIIM est reconnue pour son exigence de qualité et de sécurité alimentaire (certification IFS Food, agrément OEA). Profondément engagée en faveur d'un développement équilibré pour tous, la SIIM est notamment membre de la BSCI (Business Social Compliance Initiative) et supporte Rainforest Alliance. Le Groupe OMER-DECUGIS & FILS a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires consolidé de 64 millions d'euros et compte 62 collaborateurs en France.

En savoir plus : www.siim.net.